

APPORT DE VALEURS MOBILIERES

De :

Monsieur Géraud VALLET
Demeurant 635 bis Terres Basses
97150 SAINT MARTIN

« L'apporteur »

A la Société :

1531SXM
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
5 rue de la Flibuste Oyster Pond
97150 SAINT MARTIN

« La Société bénéficiaire »

Rapport du Commissaire aux apports

Peggy DIEBOLD

Expert-comptable diplômée, Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Bourgogne Franche Comté
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Besançon Dijon



Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 13.02.2026, nous vous présentons notre rapport prévu à l'article L 225-147, sur l'appréciation de la valeur des apports de valeurs mobilières devant être effectués par Monsieur Géraud VALLET dans le cadre de l'augmentation du capital de votre société par voie d'apport de droits sociaux.

Les actifs apportés ont été désignés et arrêtés dans le contrat d'apport de droits sociaux au profit de la société 1531SXM signé par les parties prenantes à l'opération.

Le principe de ces apports a été autorisé par décision des associés.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- D'une part, à apprécier la valeur des apports, à nous assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports
- D'autre part, à apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Motifs et buts de l'opération

Cette opération a pour but :

- De restructurer et de simplifier le développement de projets patrimoniaux.

1.2 Présentation de l'entreprise

- SAS LE COMPTOIR DES FROMAGES :

La société SAS LE COMPTOIR DES FROMAGES au capital de 1.000 euros, exerce depuis le 02.01.2021 une activité de commerce de fromages, produits laitiers et de tous produits complémentaires ou connexes en magasins spécialisés et via un site de vente à distance.

Ainsi que l'importation et l'exportation de fromage et produits laitiers et de produits complémentaires ;

la dégustation sur place, dans des équipements mobiles ou à emporter de fromages, produits laitiers ou de préparation maisons ;

l'animation d'ateliers de découverte de la culture, des traditions et du savoir-faire français autour des fromages, suivie de dégustation ;

et en général toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexes ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Le siège social est situé 111 Résidence les Amandiers-Marigot 97150 SAINT MARTIN.

Elle est immatriculée au RCS de BASSE TERRE sous le numéro 892 274 002, et est actuellement présidée par Monsieur Géraud VALLET associé unique.

1.3 Présentation de l'opération

L'opération consiste en l'apport par :

- Monsieur Géraud VALLET à la société 1531SXM SAS de :
- 1000 actions qu'il détient dans le capital de la SAS LE COMPTOIR DES FROMAGES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 € réparti en 1000 actions d'un euro chacune, dont le siège social est sis 111 Résidence les Amandiers-Marigot 97150 SAINT MARTIN immatriculée au RCS de BASSE TERRE sous le numéro 892 274 002.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital de la société 1531SXM SAS. Cette opération fait l'objet d'une présentation dans le « contrat d'apport » auquel vous voudrez bien vous reporter.

1.4 Description des apports

Les apports en nature réalisés sont composés exclusivement de la totalité des actions de la société SAS LE COMPTOIR DES FROMAGES.

La propriété des actions apportées et la libre disposition que l'apporteur a de ces actions résulte de leur inscription en compte dans les livres de la société et des statuts.

La valeur des actions apportées a été déterminée sur la base des différents éléments d'actifs et de passifs figurant au bilan clos de la société LE COMPTOIR DES FROMAGES au 31 décembre 2025, et ainsi qu'aux termes d'une valorisation établie par le cabinet comptable en charge du dossier.

Il en ressort une valeur d'apport de :

- 113 000 euros (cent treize-mille euros) pour l'intégralité des titres de la société LE COMPTOIR DES FROMAGES SAS.

Soit une valeur totale d'apport : 113 000 € pour les titres apportés

En rémunération de cet apport, votre société procèdera à une création de 113 000 actions de 1 euro au nominal chacune, intégralement libérées et attribuées à :

- Monsieur Géraud VALLET : 113 000 actions

Soit un total de 113 000 actions. La création des actions et leur entrée en jouissance se feront à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Le contrat d'apport des titres ne stipule aucun avantage particulier et nos contrôles n'en ont pas mis en évidence.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre

Pour l'exercice de la mission qui nous a été confiée, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Contrôler la réalité et l'exhaustivité des apports
- Analyser les valeurs proposées dans le contrat d'apport
- Vérifier, jusqu'à la date du présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.
- Apprécier globalement la valeur des apports considérée dans leur ensemble par la réalisation d'une approche directe.
- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération
- Consulter les documents juridiques relatifs à cette opération (projet de statuts, procès verbaux, projet de contrat d'apport)
- Revue du dossier d'arrêté des comptes de la société LE COMPTOIR DES FROMAGES et de valorisation.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

Notre analyse s'est basée sur les documents suivants, entre autres :

- comptes annuels approuvés par l'associé unique de la société SAS LE COMPTOIR DES FROMAGES pour l'année 2024,
- bilan arrêté au 31.12.2025
- documentation juridique et comptable de la société à la date proche du rapport
- lettre d'affirmation de l'apporteur

Sur les bases des informations ci-dessus collectées, nous avons eu recours à plusieurs méthodes de valorisation pour vérifier la valeur attribuée aux actions de la société LE COMPTOIR DES FROMAGES SAS, objet de l'apport en nature.

Nos calculs ont porté sur les exercices 2024 et 2025, ce qui nous paraît cohérent et réaliste. Nous avons retenu plusieurs méthodes de valorisation qui nous semblent appropriées :

- une approche patrimoniale avec l'actif net comptable corrigé
- une approche sur le rendement avec la valeur de rentabilité .

2.2.1 Pour la société LE COMPTOIR DES FROMAGES SAS:

2.2.1.1 Approche patrimoniale avec l'actif net comptable corrigé :

Valeur = actif net + (plus ou moins values sur les différents postes d'actifs) – actifs fictifs

2.2.1.2 Approche par la rentabilité :

La valeur de rentabilité est calculée en capitalisant le résultat de l'exercice à un taux de rendement attendu. Le taux de rendement apparaît comme le taux de placement sans risque augmenté d'une prime de risque. Nous avons retenu un taux de placement de 4,5 % situé dans la moyenne des taux retenus en présence de bonnes perspectives économiques et de pérennité de l'entreprise. La valeur de rentabilité retenue ici est la moyenne pondérée des valeurs de rentabilité de tous les exercices.

Conclusion sur la valeur des titres LE COMPTOIR DES FROMAGES SAS

La valeur pour 100 % des titres de la société LE COMPTOIR DES FROMAGES s'élève à une valeur comprise dans une fourchette comprise entre 136 085 € et 139 432 € :
Soit une valeur moyenne de :

137 759 €

Valeur de 100 % des actions

137 759 €

Soit pour les titres apportés (1000 actions sur 1000)
Soit une valeur supérieure à la valeur d'apport prévue.

137 759 €

2.3 Appréciation de la valeur des apports

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 113 000 € (cent treize-mille euros), pour les titres de la SAS LE COMPTOIR DES FROMAGES n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital prévue dans la société 1531SXM.

Fait à Pont de Roide, le 12 MARS 2026

Peggy DIEBOLD
Commissaire aux Apports

